

Nîmes 30900

125 rue de l'Hostellerie - Parc Actiplus - Bâtiment C

Tél : 04.66.38.71.05

acamroux@axiomedis.fr

mclouvel@axiomedis.fr

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association Abri Languedocien Pour la Jeunesse
2256 Route de Mende
34090 MONTPELLIER

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association Abri Languedocien Pour la Jeunesse Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Abri Languedocien Pour la Jeunesse relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe « Règles et méthodes comptables » sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans la partie « Changements comptables ».

Enfin, nous attirons aussi votre attention sur les points exposés dans la partie « Faits caractéristiques » concernant le projet de construction des nouveaux locaux et la régularisation de la dotation globalisée 2024 par le Conseil Départemental de l'Hérault.

4. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Changement de méthode comptable : Nous nous sommes assurés de la correcte application du plan comptable général prévu par le règlement ANC n°2022-06 et de ses conséquences sur le règlement ANC n° 2018-06, relatif aux comptes annuels des associations.
- Le contrôle des concours publics et des subventions de l'Association Languedocienne Pour la Jeunesse
- La justification de trésorerie par le biais des confirmations directes auprès des banques.
- Nous avons apprécié, selon notre jugement professionnel, le caractère approprié des principes comptables appliqués sur la présentation des comptes pris dans leur ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nîmes, le 26/06/2026

Le Commissaire aux Comptes
Axiome 3A



Marc CLOUVEL
Commissaire aux Comptes associé

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net	Montant
Frais d'établissement I					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	6 816	6 816			
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	86 638	84 172	2 466	6 214	-3 748
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				1 200	-1 200
Immobilisations corporelles					
Terrains	194 840		194 840	88 648	106 192
Constructions	2 411 094	1 748 482	662 612	284 772	377 840
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	130 167	115 334	14 833	19 878	-5 045
Autres immobilisations corporelles	463 951	370 296	93 655	122 735	-29 080
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	21 979		21 979	589 845	-567 866
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations	10 574		10 574	10 269	306
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	630		630		630
Autres immobilisations financières	9 456		9 456	8 456	1 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	3 336 145	2 325 100	1 011 045	1 132 017	-120 972
Comptes de liaison III					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	59 915		59 915	110 146	-50 230
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	438 321		438 321	385 506	52 815
Charges constatées d'avance	14 714		14 714	5 226	9 488
Valeurs mobilières de placement	263 931	505	263 426	372 108	-108 681
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	2 246 814		2 246 814	2 999 680	-752 866
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	3 023 695	505	3 023 190	3 872 665	-849 475
Frais d'émission des emprunts V					
Primes de remboursement des emprunts VI					
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	6 359 840	2 325 605	4 034 235	5 004 681	-970 447

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation
	Total	Total	Montant
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité	1 626 002	363 908	1 262 094
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 262 094	1 108 550	153 544
Autres réserves		1 108 550	-1 108 550
Report à nouveau	1 939 180	1 739 010	200 171
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	271 762	242 896	28 866
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 224 690	353 714	-1 578 404
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		263 212	-263 212
Situation nette	2 340 493	3 565 182	-1 224 690
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	132 579	161 886	-29 307
Provisions réglementées	15 020	15 020	
TOTAL DES FONDS PROPRES I	2 488 092	3 742 089	-1 253 996
Autres fonds propres			
Montant des émissions de titres associatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis			
Comptes de liaison II			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	313 350	291 486	21 864
TOTAL DES PROVISIONS IV	313 350	291 486	21 864
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 543	79 088	-13 545
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	909 766	811 873	97 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 344	4 766	11 578
Autres dettes	141 140	75 380	65 760
Produits constatés d'avance	100 000		100 000
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 232 792	971 107	261 686
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	4 034 235	5 004 681	-970 447

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation
	Total	Total	Montant
Produits d'exploitation			
Cotisations	105	80	25
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
- dont ventes de dons en nature			
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales			
Ventes de prestations de services	338 498	317 022	21 476
- dont parrainages			
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics	5 832 478	5 643 828	188 649
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	5 032 285	4 847 399	184 887
Subventions d'exploitation	359 894	310 572	49 322
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	81	3 266	-3 185
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés		57 000	-57 000
Autres produits	136 900	131 067	5 833
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	6 667 955	6 462 835	205 120
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	-610	-760	150
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	912 835	881 821	31 014
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	471 923	437 964	33 959
Salaires	3 976 744	3 420 302	556 442
Cotisations sociales	1 552 964	1 328 879	224 085
Dotations aux amortissements et dépréciations	106 652	93 403	13 249
Dotations aux provisions	21 864	16 555	5 309
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	84 215	11 705	72 510
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	7 126 586	6 189 868	936 718
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-458 631	272 967	-731 597
Produits financiers			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	54 851		54 851
Autres intérêts et produits assimilés	33	47 389	-47 356
Reprises sur dépréciations et provisions	1 319	4 118	-2 799
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	56 203	51 507	4 696

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation
	Total	Total	Montant
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV			
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	56 203	51 507	4 696
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-402 427	324 474	-726 901
Produits exceptionnels V		62 645	-62 645
Charges exceptionnelles VI	815 844	27 842	788 002
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-815 844	34 802	-850 647
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII	6 418	5 562	856
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 724 159	6 576 987	147 172
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	7 948 848	6 223 273	1 725 575
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 224 690	353 714	-1 578 404
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	5 032 285	4 847 399	184 887

Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature	9 000	9 000	
Bénévolat			
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	9 000	9 000	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens	9 000	9 000	
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	9 000	9 000	

Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en oeuvre

L'association Languedocienne Pour la Jeunesse est une association qui prône les valeurs de laïcité et de respect.

Son objet est d'animer et de gérer des établissements et services qui répondent aux besoins sociaux et qui concourent à la protection de l'Enfance, au bon développement et à l'épanouissement des enfants et à soutenir les parents dans leur fonction parentale.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de personnes bénévoles issues de la société civile. Elle ne fait pas appel à du bénévolat ni aux dons dans le cadre courant de ses actions.

L'association met à disposition des locaux pour l'EAJE Ginkgo Biloba. L'établissement « Les Fabulos Drolles » n'a plus d'activité depuis l'arrêt de son centre de loisirs en Août 2022.

Pour mener ses actions, l'association gère sur la Métropole de Montpellier :

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social "L'Abri Languedocien" autorisée et financée par le Président du Conseil Départemental de l'Hérault. Sa capacité est de 29 places.
- Un service d'Appui Parental autorisé et financé par le Président du Conseil Départemental de l'Hérault. Sa capacité est de 152 mesures par an.
- Un service de Maraude Mixte financé par le Conseil Départemental de l'Hérault et la DEETS de l'Hérault
- Une Pouponnière ouverte en septembre 2024, autorisée et financée par le Conseil Départemental de l'Hérault. Sa capacité est de 6 places.
- Trois établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) financés par la participation des parents, la prestation de service unique de la CAF (PSU), le fonds d'accompagnement de la CAF (FAPT), la prestation de la ville de Montpellier.
 - Ginkgo Biloba : EAJE d'une capacité de 45 places
 - Les enfantines : EAJE d'une capacité de 16 places
 - Les Fabulettes : Micro-crèche d'une capacité de 12 places

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 4 034 235 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -1 224 690 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis :

- Par le règlement n° 2023-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) du 7 juillet 2023 modifiant le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

- Par le règlement n° 2022-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 4 Novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général

- Par le règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

- Par le règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- Par le règlement n°2014-03 de l'A.N.C (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général

- Par l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- Par l'arrêté du 27 Décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, excepté le point indiqué dans la partie "changements comptables",
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice, l'association a constaté une charge exceptionnelle de 815 844€ correspond aux dépenses engagées dans le cadre du projet de construction des nouveaux locaux. Ces dépenses avaient été inscrites en immobilisations en cours. Le projet n'a pas abouti en raison du refus du propriétaire du terrain de procéder à la vente.

En l'absence de toute perspective de reprise du projet, l'association a procédé à la sortie de l'actif des sommes engagées.

Le Conseil Départemental de l'Hérault, à travers l'arrêté de tarification 2025 de l'ABRI, est venu régulariser le surplus de produits de tarification de l'exercice 2024 de 408 271,09€.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Contributions volontaires

Pour l'exercice 2025, une contribution volontaire en nature a été identifiée :

- Mise à disposition de locaux par la mairie de Montpellier, valorisée à hauteur de 9000€.
Cette valorisation repose sur une estimation du coût locatif des locaux mis à disposition.

Aucune autre contribution volontaire en nature n'a été identifiée au cours de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Constructions 10 à 50 ans
- Agencements et aménagements 5 à 15 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Mobilier de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 3 à 10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagement de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Augmentation annuelle des salaires 1% constant pour la catégorie Cadres et Non Cadres
- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 4% (inflation comprise)
- Taux de rotation : 1% constant pour la catégorie Cadres et Non Cadres
- Taux de charges sociales patronales 30% pour les crèches et 51% pour l'Abri Languedocien

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 313 350 euros.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	6 816			6 816
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	86 638			86 638
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 200		1 200	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94 654		1 200	93 454
Immobilisations corporelles				
Terrains	88 648	106 192		194 840
Constructions	1 974 543	436 551		2 411 094
Installations techniques, matériel et outillages industriels	129 006	1 161		130 167
Autres immobilisations corporelles	455 045	8 906		463 951
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	589 845	21 979	589 845	21 979
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 237 086	574 789	589 845	3 222 031
Immobilisations financières				
Participations	10 269	306		10 574
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts		630		630
Autres immobilisations financières	8 456	1 500	500	9 456
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18 725	2 436	500	20 660
TOTAL GÉNÉRAL	3 350 465	577 225	591 545	3 336 145

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	574 789			574 789		
Total immobilisations financières	2 436			2 436		
TOTAL GÉNÉRAL	577 225			577 225		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	1 200			1 200		
Total immobilisations corporelles	589 845			589 845		
Total immobilisations financières	500			500		
TOTAL GÉNÉRAL	591 545			591 545		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	6 816			6 816
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	80 424	3 748		84 172
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	87 240	3 748		90 988
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 689 771	58 711		1 748 482
Installations techniques, matériel et outillages industriels	109 127	6 207		115 334
Autres immobilisations corporelles	332 310	37 986		370 296
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 131 208	102 904		2 234 113
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	2 218 448	106 652		2 325 100

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	3 748				
Immobilisations corporelles	102 904				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	106 652				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	630	630	
Autres immobilisations financières	9 456		9 456
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	59 915	59 915	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	1 471	1 471	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	259	259	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	27 413	27 413	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	277	277	
Divers	24 000	24 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	383 355	383 355	
Charges constatées d'avance	14 714	14 714	
TOTAL	521 491	512 034	9 456
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	65 543	65 543		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	372 970	372 970		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	399 538	399 538		
Impôts sur les bénéfices	6 418	6 418		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 266	17 266		
Autres impôts, taxes et assimilés	113 574	113 574		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 344	16 344		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	141 140	141 140		
Produits constatés d'avance	100 000	100 000		
TOTAL	1 232 792	1 232 792		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 212	24 628
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	537 213	452 324
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	137 187	21 967
TOTAL	703 612	498 919

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	375 545	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	78 956	46 860
TOTAL	454 501	46 860

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	100 000	
TOTAL	100 000	

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	14 714	5 226
TOTAL	14 714	5 226

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 153-1

(art. 153-1 du règlement ANC 2019-04)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	1 472 459	153 543			1 626 002
- dont réserves des activités sociales et médico sociales	1 108 550	153 543			1 262 094
Report à nouveau	1 739 010	200 171			1 939 180
- dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales	173 349	98 413			271 762
Excédent ou déficit de l'exercice	353 714	-353 714		1 224 690	-1 224 690
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales	263 212	-263 212			
Situation nette	3 565 182			1 224 690	2 340 493
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	161 886		4 000	33 307	132 579
Provisions réglementées	15 020				15 020
TOTAL	3 742 089		4 000	1 257 997	2 488 092

Report à nouveau

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs	265 595	537 357
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	68 994	1 736 412
SOLDE	334 589	2 273 769

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Suivi des subventions d'investissement

TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augment.	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
Subvention CAF Ginkgo 2013	81 885			81 885
Subvention CAF Ginkgo 2019	1 990			1 990
Subvention CAF Ginkgo 2019	83 895			83 895
Subvention CAF Ginkgo 2020	35 110			35 110
Subvention CAF Ginkgo 2025		4 000		4 000
Subvention CAF Les Enfantines	7 276			7 276
Subvention CAF Les Fabulettes 2022	74 148			74 148
Subvention Numérique ABRI	20 000	0		20 000
TOTAL	304 304	4 000	0	308 304
TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augment.	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat	A	B	C	D=A+B-C
Subvention CAF Ginkgo 2013	49 735	4 439		54 174
Subvention CAF Ginkgo 2019	1 990			1 990
Subvention CAF Ginkgo 2019	44 589	8 389		52 978
Subvention CAF Ginkgo 2020	15 285	3 511		18 796
Subvention CAF Ginkgo 2025	0	258		258
Subvention CAF Les Enfantines	6 026	1 100		7 126
Subvention CAF Les Fabulettes 2022	21 172	8 926		30 098
Subvention Numérique ABRI	3 620	6 684		10 304
TOTAL	142 417	33 307	0	175 724

Nature des concours publics et subventions

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
. Concours publics	5 832 477
À la charge de l'Assurance maladie	
À la charge de l'État	
À la charge du Département	5 032 285
À la charge des Caisses d'Allocations Familiales	800 192
À la charge d'autres financeurs	
. Subventions d'exploitation	326 587
Union Européenne	
État	14 043
Département	228 744
Collectivités territoriales	
Établissements publics à caractère administratif	
Établissements publics à caractère industriel et commercial	
Ville	48 800
Caisse d'Allocations Familiales	35 000
. Subventions d'investissement	4 000
Union Européenne	
État	
Département	
Collectivités territoriales	
Établissements publics à caractère administratif	
Établissements publics à caractère industriel et commercial	
Ville	
Caisse d'Allocations Familiales	4 000
A.R.S.	
TOTAL	6 163 064

Analyse des résultats

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
Association ALPJ	21 859			
Abri Languedocien	-	1 310	102 823	1 311 114
- MECS				1 261 943
- Appui parental			102 823	
- Les Maraudes		1 310		
- Pouponnière				49 171
Gigko Biloba		53 537		
Les Fabulettes	14 754			
Fabulos Drolles		46		
Les Infantines	1 882			
TOTAUX	38 495	54 893	102 823	1 311 114

Résultats administratifs

GESTION CONVENTIONNEE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEURE	DEPENSES NON OPPOSABLES	RESULTAT ADMINISTRATIF
Abri Languedocien MECS 2025	- 1 261 943	- 43 322	22 401	- 1 282 864
Abri Languedocien Appui parental 2025	102 823		34 704	137 527
Abri Languedocien Pouponnière 2025	- 49 171		35 747	- 13 424
TOTAUX	- 1 208 291	- 43 322	92 852	- 1 158 761

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Honoraires	11 338	
TOTAL	11 338	

Commentaires : néant